



POMME DE TERRE

La campagne pomme de terre 2025 a démarré !

Rédacteurs

Bulletin rédigé par ARVALIS – Institut du Végétal et Comité Centre et Sud

Observateurs

AGRI BEAUCE, AGRO CENTRE, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, FREDON Centre-Val-de-Loire, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA, SOUFFLET AGRICULTURE

Relecteurs

COMITE CENTRE ET SUD / CRA CVL

Contexte



Les plantations les plus précoces ont commencé il y a deux semaines et se poursuivront cette semaine avec la météo annoncée qui est favorable.

Rappelons que pour planter dans de bonnes conditions, il convient d'attendre que le **sol soit réchauffé (T° > 8°C), bien préparé et bien ressuyé** (ce qui n'est pas souvent le cas en ce moment).

Il est aussi rappelé que planter des pommes de terre de consommation ou d'industrie issus de la récolte de l'année N-1 est une pratique formellement interdite.

Enfin, il convient toujours d'être **rigoureux sur les phases de réception et de réchauffement des plants, détaillées en pages 4 et 5.**

- **Le BSV Pomme de terre : le reflet de l'état sanitaire global**

La nouvelle campagne pomme de terre démarre et par la même occasion le Bulletin de Santé du Végétal (BSV).

L'objectif du BSV est de fournir des informations sur la situation sanitaire globale de la région pour appuyer les producteurs dans leurs prises de décision au niveau de leurs itinéraires techniques, afin de réduire, si possible, l'utilisation de produits phytosanitaires.

Chaque semaine, le BSV Pomme de terre propose un état des lieux global de la situation sanitaire et permet de suivre l'évolution du risque mildiou, de l'alternaria, ainsi que des populations de ravageurs (pucerons et doryphores). Des informations plus ponctuelles peuvent être fournies selon les observations effectuées. Le mildiou fait l'objet d'une attention particulière avec l'observation des tas de déchets et l'utilisation du modèle Mileos® d'ARVALIS-Institut du Végétal.

Le BSV Pomme de terre **ne fait jamais référence** à des conseils de traitement, des noms de produits commerciaux ou de matière active, mais à des seuils de nuisibilité, quand ils ont été définis. Les préconisations complémentaires sont fournies par vos conseillers dans leurs propres communications.

- **Le réseau d'observateurs : la force du BSV**

Le BSV Pomme de terre est rédigé grâce à la participation des **partenaires** (organismes techniques, collecteurs, producteurs, ...) qui mutualisent chaque semaine leurs observations dans une base de données.

En 2024, 11 organismes ont contribué au réseau du BSV Pomme de terre de la région Centre-Val de Loire : Agribeauce, AgroCentre, Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Comité Centre et Sud, Ferme des Arches, Fredon Centre-Val de Loire, Parmentine, Pom'Alliance SA, Soufflet Agriculture.

Directeur de publication

Maxime BUIZARD-BLONDEAU

Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

La synthèse des observations permet d'obtenir **une tendance de la situation sanitaire régionale mais cette dernière ne peut pas être transposée telle quelle à toutes les parcelles. Une observation de vos propres parcelles reste indispensable** pour adapter vos interventions.

En 2024, le réseau était animé par ARVALIS-Institut du végétal.

- **Comment recevoir le BSV ?**

Les BSV, toutes cultures confondues, sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture régionale, des Chambres d'Agriculture départementales et des instituts techniques.

689 abonnés au BSV Pommes de terre



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>





Choisir un plant certifié pour préserver le patrimoine sanitaire régional et miser sur la qualité et la performance économique

Pourquoi privilégier des plants certifiés ?

Les pathogènes de la pomme de terre sont parfois très difficiles à maîtriser, et ils sont très nombreux : bactéries, champignons, nématodes, virus, Ils provoquent à la fois des problèmes de rendement, de qualité et de conservation des tubercules. Cependant, leurs conséquences peuvent être bien plus larges.

En effet, certains parasites peuvent se propager dans l'environnement (via les insectes, le matériel, le ruissellement, les repousses ou encore les adventices) et/ou se conserver longtemps dans le sol (nématodes, galle verruqueuse), avec le risque de compromettre pendant de nombreuses années la culture de pomme de terre, voire d'autres cultures.

Pour éviter la contamination des sols, de la culture et plus largement de l'environnement, il est indispensable d'utiliser des plants certifiés. La certification impose des contraintes aux producteurs de plants afin de garantir la pureté variétale et la qualité sanitaire. Concernant le plant de pomme de terre, la France s'est imposé des normes de certification plus sévères que les Directives européennes (consultable sur le site plantdepommeaterre.org).

Quelques consignes à respecter :

- conserver l'intégralité des étiquettes de certification (PPE) du ou des lots réceptionnés, attestant de l'origine (n° de lot) et des quantités de plants utilisés;
- conserver ces éléments de traçabilité pendant deux ans;
- ne pas mélanger différents lots, aussi bien lors de la manutention que lors de la plantation;
- repérer les parcelles où sont implantés les différents lots et utiliser un jalon pour les identifier au champ.



Quels sont les risques à utiliser un plant non certifié ?

Utiliser un lot de plants non certifié expose davantage le producteur à une baisse de rendement et de qualité. Un plant d'une mauvaise qualité sanitaire peut être vecteur de maladies, se traduisant en parcelle par :

- des manques à la levée ;
- des pieds chétifs, peu productifs ;
- un résultat économique diminué, aussi bien en tonnage qu'en qualité de présentation.

L'utilisation de plants non contrôlés expose dangereusement le producteur et plus globalement la production régionale à la dissémination d'organismes nuisibles de quarantaine comme les bactéries *Clavibacter michiganensis* et *Ralstonia solanacearum*, ou comme les nématodes *Globodera pallida*, *Globodera rostochiensis* et *Méloïdogynes chitwoodi* et *fallax*.

C'est pourquoi, toutes les règles de l'accord interprofessionnel de novembre 2022 pour les plantations 2023, 2024, 2025, relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre, doivent absolument être respectées par les producteurs de pomme de terre ayant l'intention de produire du plant de ferme pour leur propre utilisation.

Réception et réchauffement des plants



Quelques conseils pour bien démarrer la campagne

Les vérifications qui s'imposent à la réception des plants :

- la fermeté, l'état de germination (la vigueur germinative peut être contrôlée en plaçant vos tubercules à 16-18°C) et les endommagements des plants ;
- l'état sanitaire des tubercules : présence de rhizoctone brun, de gale argentée ou de dartoise (prélever et laver un échantillon de 50 à 100 tubercules par lot ; couper les tubercules pour observer l'aspect intérieur et vérifier l'absence de pourriture bactérienne) ;
- réaliser un comptage de tubercules sur 10 Kg afin d'optimiser les densités de plantation.

NB : en cas de doutes sérieux sur la présence de parasites de quarantaine sur tubercules coupés, seule une analyse dans un laboratoire agréé peut permettre un diagnostic fiable. Dans ce cas, il est conseillé de prendre contact avec le Service Régional de l'Alimentation.

Savoir identifier les maladies des tubercules :

➤ Rhizoctone brun (*Rhizoctana solani*)



Photo 1 : Sclérotose de rhizoctone brun
(P. LATY/Comité Centre et Sud)

Ce champignon altère la présentation des pommes de terre en formant des sclérotose noirs sur l'épiderme. En cas de forte contamination des plants, des problèmes de levée peuvent être observés surtout quand les conditions climatiques sont froides et humides et le plant mal préparé. En attaque plus tardive, un manchon de mycélium blanchâtre peut apparaître à la base des tiges et des tubercules aériens peuvent se développer à l'aisselle des feuilles.

En préventif :

- choisir la parcelle en fonction du risque de contamination du sol ;
- allonger les rotations afin de diminuer l'inoculum du sol (>5ans) ;
- utiliser un plant sain et certifié ;
- ne pas épandre de terre contaminée ;
- planter des plants dans un sol réchauffé et bien préparé ;
- pré-germer les plants ;
- avoir un délai défanage – récolte d'au maximum 3 à 4 semaines. Les risques augmentent avec les récoltes tardives.

➤ Gale Argentée (*Helminthosporium solani*)



Photo 2 : Gale argentée
(P. LATY/Comité Centre et Sud)

Ce champignon se présente sous forme de plaques de couleur argentée couvertes de fines ponctuations noires à la surface de l'épiderme (à ne pas confondre avec la dartoise). La maladie se développe sur les tubercules fils après le défanage et durant la conservation.

En préventif :

- utiliser un plant sain et certifié ;
- réduire le délai défanage –récolte (3 à 4 semaines maximum) ;
- nettoyer et désinfecter les bâtiments de stockage ;
- bien sécher les tubercules à la récolte ou après le lavage ;
- stocker dans de bonnes conditions de température et d'humidité.

➤ Dartrose (*Colletotrichum coccodes*)



Photo 3 : Dartrose sur tubercules (Arvalis)

Ce champignon se caractérise sur tubercules par des plages de couleur gris clair à gris brun avec présence de ponctuations noires. L'optimum de développement se situe entre 25 et 30°C. Des sols sableux, mal drainés et une fertilisation déséquilibrée sont des facteurs qui peuvent favoriser son développement.

En préventif :

- respecter une rotation d'au moins 4-5 ans ;
- utiliser un plant sain et certifié ;
- éviter les stress hydriques et les carences en éléments fertilisants ;
- éliminer les plantes hôtes (*datura*, morelle noire, *physalis*) ;
- maintenir un délai défanage-récolte court (3 à 4 semaines maximum).

🐛 Stockage des plants : précautions à prendre en attendant la plantation

- conserver les plants à l'abri des gelées matinales, de la pluie et de l'humidité dans un local aéré ;
- ne pas entreposer les plants dans un bâtiment dans lequel des applications d'anti germinatif ont été réalisées ;
- utiliser du matériel propre (désinfecté) et n'ayant jamais été en contact avec un anti germinatif ;
- éviter le stockage prolongé sans aération (les big-bags en particulier sont un moyen de transport des plants et ne sont pas prévus ni pour un stockage prolongé ni pour un réchauffement) ; **cette pratique a encore été trop observée en 2024 et plus les plantations sont tardives, plus celle-ci est préjudiciable, il est important de la BANIR !**
- ne pas mélanger les différents lots (toujours bien les différencier en cas de problème sur l'un d'entre eux) ;
- manipuler les plants avec précaution pour ne pas les choquer.

🐛 Le réchauffement des plants : une étape indispensable

Le réchauffement des plants a pour objectif d'obtenir une meilleure levée (plus rapide et plus homogène), permettant à la culture de mieux résister aux aléas climatiques de début de campagne et d'obtenir ainsi un rendement plus élevé.

Le plant doit être réchauffé en moyenne entre quinze jours et trois semaines avant la plantation, mais ce qu'il faut retenir c'est surtout de mettre en terre des plants au stade point blanc minimum. De plus en plus de variétés ont une bonne aptitude au stockage et une bonne dormance, mais à contrario cela exige d'avoir une attention particulière au moment de la préparation.

Pour cela, aligner les sacs ou pallox à l'abri de la pluie et des gelées matinales, en laissant des allées pour faciliter l'aération et l'éclairage des plants. Il est également possible d'étaler les plants en tas sur un béton propre (maximum 30 cm de hauteur). Cette étape doit permettre d'atteindre au moins le stade point blanc :



(P. LATY/Comité Centre et Sud)

Conditions optimales requises pour envisager de planter

- sol ressuyé sur 10 – 15 cm pour limiter les risques de compaction par les passages d'outils ;
- sol suffisamment réchauffé (températures supérieure à 8°C à 10 cm de profondeur);
- plants réchauffés, démarrés (stade point blanc) et secs.

Ces conditions permettent d'assurer une levée rapide et homogène des plantes pour limiter le développement de maladies comme le rhizoctone brun.

Ralstonia solanacearum



En été 2024, la bactérie *Ralstonia solanacearum* a été détectée **dans l'eau d'une partie du Loir** sur le territoire de la commune de Cloyes-les-trois-rivières (28) et sur le territoire de la commune de Saint-Denis-Lanneray (28).

Cette bactérie qui a le **statut d'organisme de quarantaine** au niveau européen est très dommageable à la production, mais elle est inoffensive pour l'homme à la consommation. Il est donc nécessaire que toutes les mesures préventives soient suivies collectivement de manière à éviter sa propagation et à faciliter son éradication au plus vite sur le territoire régional.

La propagation de cette bactérie se fait par :

- **L'eau** : la maladie se répand facilement lors des épisodes pluvieux mais aussi par les systèmes d'irrigation contaminés (eaux de surface).
- **Le réseau racinaire de plantes contaminées voisines aux plantes saines suffisamment proches.**
- **Le même matériel agricole** contaminé utilisé dans un réseau de parcelles entraîne la propagation de la bactérie.
- **Le matériel végétal contaminé** (débris végétaux laissés en terre, adventices) : la bactérie peut en effet survivre dans un sol pendant 2-3 ans.
-



Deux arrêtés préfectoraux parus le 05 août 2024 (n° DDT-SGREB-2024-219) et le 10 septembre 2024 (n°DDT-SGREB-2024-256), précisent entre autres :

- Article 2 « afin de prévenir la propagation de cette bactérie et la contamination des sols cultivés, les prélèvements d'eau dans le Loir en vue de leurs utilisations sur certaines cultures sont règlementés. Par utilisation on entend le pompage pour l'irrigation, l'arrosage ainsi que le prélèvement d'eau pour la préparation des bouillies de traitements phytosanitaires, qu'ils soient réalisés par des professionnels ou par des particuliers ».
- Article 3 « **l'utilisation d'eau prélevée dans la zone déclarée contaminée est interdite sur les cultures des plantes de la famille des solanacées** ((tubercules et plants de pomme de terre, plants et semences de tomates, aubergines, piments, »
- Article 4 « **les exploitants agricoles qui utilisent de l'eau prélevée dans la zone déclarée contaminée du Loir, sur d'autres cultures que celles prévues à l'article 3, doivent déclarer les parcelles concernées auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire**, qui réalisera un suivi de ces parcelles en effectuant le cas échéant des prélèvements de végétaux ou de terre en vue de la recherche de *Ralstonia solanacearum*.

La DRAAF Centre-Val de Loire a communiqué le 29 novembre 2024, sur la préservation du patrimoine sanitaire régional pour le bien commun, en précisant les démarches à suivre pour les producteurs qui souhaiteraient mettre en place une auto-production de plants de pomme de terre (lien du communiqué [ici](#)).

Cf Accord interprofessionnel de novembre 2022 pour les plantations 2023, 2024, 2025, relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre, disponible sur le site de SEMAE.

En cas de découverte de *Ralstonia*, les mesures suivantes seront mises en place :

- Destruction du lot contaminé
- Désinfection du lieu de stockage
- Nettoyage et désinfection du matériel agricole
- Gestion rigoureuse de la parcelle contaminée

Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont également disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.

Notes nationales



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire](#)

[Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 05 juillet 2024](#)



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : [lien](#)

En complément :

Site Internet :

<https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :

<https://www.popillia.eu/downloads>



Datura stramoine *Datura stramonium*



Une nouvelle note nationale a été publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine (*Datura stramonium*).

Vous pourrez la retrouver en cliquant sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF](#).

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF vers le dossier des fiches espèces Datura](#)